

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCAATION : 5 octobre 2022

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, C. RINEAU, M. BROCHARD, D. GOINEAU, F. CHARRIER, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, C. JACQUEMART, B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BITEAUD, A. BAUDET [arrivée à 20h45], T. DESSOIT.

EXCUSÉS - POUVOIRS : J. AUBINEAU a donné pouvoir à L. BILLAUDEAU
I. ZOUBAIRI a donné pouvoir à L. BOURGEOIS
A. PELON a donné pouvoir à F. CHARRIER
V. MERCIER a donné pouvoir à A.-M. DAVIEAU
A. BAUDET a donné pouvoir à M. BROCHARD [jusqu'à 20h45]

EXCUSÉE : T. BALLETT

ABSENT : J.-C. CHATAIGNER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BROCHARD

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 16 - Votants : 21

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :
A l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022**
2. **Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature**
3. **Comptes rendus des commissions et comités**
 - Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 19 septembre 2022
 - Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 3 octobre 2022
4. **Finances**
 - Budget Principal - Tarifs des services municipaux 2023
 - Budget Principal - Tarifs des salles municipales 2023
 - Budget Annexe – Tarifs de la Salle du Mitan Vendéen 2023
 - Location salle du Mitan Vendéen – Remboursement à titre exceptionnel d'acompte versé
5. **Marchés publics**
 - Exhumations administratives au cimetière de Bournezeau
6. **Domaine et patrimoine**
 - Baux ruraux – tarifs applicables du 01/11/2022 au 31/10/2023
7. **Réseaux**
 - Eclairage Public : rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire – rue principale à Saint Vincent Puymaufrais
8. **Questions diverses**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre dernier, dont ils ont été destinataires dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à approuver le procès-verbal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2022.

Rapport au vu duquel la délibération a été prise :

→ projet du PV de la séance précédente

2. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
09/09/2022	DM/2022.58	Travaux de réfection de la toiture de l'atelier municipal	Montant : 17 000 € HT GARANDEAU (85000 La Roche sur Yon)
13/09/2022	DM/2022.59	Virement de crédit – Rénovation complète parquet – salle du Mitan	Montant : 2 500 €, du chapitre 20 (compte 2031) au chapitre 21 (compte 21318) - rénovation parquet salle du Mitan
30/09/2022	DM/2022.60	Réfection de la toiture de la dépendance du château	Montant : 14 015,36 € HT GAUDUCHEAU Laurent (85480 Bournezeau)
04/10/2022	DM/2022.61	Mise en place et location de modulaires pour stocker les archives	Montant : 16 575,92 € HT BATILOC (59536 Wavrin)
04/10/2022	DM/2022.62	Mise en place de modulaires pour les services de la Mairie et la bibliothèque	Montant : 15 414,00 € HT BATILOC (59536 Wavrin)
04/10/2022	DM/2022.63	Accompagnement dépôt permis de construire - Mairie et archives	Montant : 4 615,00 € HT ATLANTIC MODULAIRE (85480 Bournezeau)

Teneur des discussions :

- ✓ Echange entre Mme DAVIEAU et M. GILBERT sur la location des modulaires : spécificité du modulaire des archives avec le besoin d'une climatisation pour la conservation des archives.
- ✓ Echange entre Mme JACQUEMART et M. GILBERT sur la nécessité de réaliser les travaux sur le parquet de la petite salle du Mitan sachant que ce sol a déjà fait l'objet d'une rénovation il y a 4 ans : parquet très abîmé lié à l'utilisation de la salle, ces travaux vont consister à un décapage et vernissage. Cette rénovation devrait durer dans le temps.

3. Comptes rendus des commissions et comités

3.1. Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 19 septembre 2022

Lors de la réunion de la Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 19 septembre dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Point rapide sur l'activité « bâtiments »
- Elaboration des tarifs de location pour l'année 2023

Le compte rendu est présenté aux conseillers municipaux, qui ont été également destinataires du compte rendu dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

3.2. Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 3 octobre 2022

Lors de la réunion de la Commission « Bâtiments, gestion des salles » du 3 octobre dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Présentation de l'Avant-Projet Sommaire de la nouvelle Mairie

Le compte rendu est présenté aux conseillers municipaux, qui ont été également destinataires du compte rendu dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

4. Finances

4.1. Budget Principal - Tarifs des services municipaux 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifications suivantes :

		Tarifs 2023
FOURRIÈRE MUNICIPALE	par jour	50,00 €
REGIE DROIT DE PLACE	1 à 7m compris	2,00 €
	7m à 15m compris	3,00 €
	15m et plus	5,00 €
	Cirque (par jour)	50,00 €

MATERIEL DIVERS	Table	1,00 €
	Chaise	0,25 €
	Banc	1,00 €
	Grande tente	73,00 €
	Petite tente	52,00 €
MAIN D'ŒUVRE COMMUNALE	par heure	35,00 €
PHOTOCOPIES Noir et Blanc	Associations et candidats aux élections (cf. délib 13.140) (*)	0,10 €
	Particulier (*)	0,30 €
	surcoût papier couleur (x nbre de feuilles)	0,02 €

(*) maxi 100 par tirage ; base = 1 page A4 recto x2 pour A4 R/V ou 1 page A3 x4 pour A3 R/V

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifications des services municipaux pour l'année 2023, telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

Teneur des discussions :

- ✓ M. GOINEAU intervient sur l'installation des cirques et précise que ces cirques ont pour la plupart des animaux, et des besoins en eau et électricité et que de ce fait ils ne peuvent s'installer n'importe où.

4.2. Budget Principal - Tarifs des salles municipales 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifications suivantes :

	SALLE LES HALLES (300 m ²) (300 personnes maxi)			
	Tarifs 2023			
	COMMUNE			HORS COMMUNE
	Associations - établissements scolaires	Particuliers	Entreprises	Associations, particuliers et entreprises
Mise à disposition de la salle (journée)	gratuit	179 €	202 €	225 €
Mise à disposition de la salle (demi-journée)	gratuit	90 €	101 €	112 €
Manifestation à but lucratif (journée)	89 €			
Manifestation à but lucratif (demi-journée)	45 €			

Nota : Pique-niques de quartier : utilisation possible par défaut en cas de mauvais temps (soit 85 €).

	FOYER RURAL		
	Tarifs 2023		
	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Associations - établissements scolaires	Particuliers et entreprises	Associations, particuliers et entreprises
SALLE DU HAUT	gratuit	35 €	
SALLE DU BAS	gratuit	37 €	57 €

Nota : Pas d'utilisation possible de la cour

	SALLE DE L'ENTAM		
	Tarifs 2023		
	ASSOCIATION LOCALE	COMMUNE	HORS COMMUNE
par jour	gratuit	54 €	87 €
demi-journée	gratuit	27 €	43 €

Nota : Gratuité pour ateliers créatifs (cf. délib 17.076)

	SALLES OMNISPORTS	
	Tarifs 2023	
1ère journée	113 €	
à partir de la 2ème journée (consécutives à la 1ère journée)	57 €	

Nota : Tarifs applicables en dehors des occupations habituelles planifiées, qui nécessitent un aménagement spécifique de la salle, et seulement sur convention.

Teneur des discussions :

- ✓ M. GILBERT informe que les tarifs sont réévalués en suivant l'inflation et la hausse du coût des énergies.
- ✓ Mme CHARRIER demande des précisions sur la location des salles par les associations : principe et conditions de gratuité (cf. tableau).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifications des salles municipales pour l'année 2023, telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

4.3. Budget Annexe – Tarifs de la Salle du Mitan Vendéen 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifications suivantes pour la salle du Mitan Vendéen :

TYPE DE LOCATION		Association Commune	Particuliers Commune	Entreprises Commune	Assoc. / Particuliers Hors commune	Entreprises Hors Commune
Du 16 Avril au 14 Octobre						
Grande salle + Bar	la journée	364 €	504 €	550 €	708 €	776 €
	demi-journée	182 €	252 €	275 €	354 €	388 €
	du lundi au vendredi	676 €	957 €	1 051 €	1 368 €	1 502 €
Petite Salle Seule	la journée	105 €	152 €	167 €	219 €	243 €
	demi-journée	52 €	75 €	84 €	110 €	122 €
	du lundi au vendredi	210 €	302 €	335 €	439 €	487 €
Bar attaché à la petite salle		68 €	95 €	104 €	114 €	125 €
Bar seul		185 €	261 €	287 €	316 €	347 €
Petite Salle ajoutée à la grande salle		36 €	51 €	56 €	73 €	81 €
Du 15 Octobre au 15 Avril						
Grande salle + Bar	la journée	396 €	551 €	601 €	777 €	849 €
	demi-journée	198 €	276 €	301 €	389 €	425 €
	du lundi au vendredi	741 €	1 053 €	1 151 €	1 504 €	1 648 €
Petite Salle Seule	la journée	116 €	166 €	183 €	243 €	267 €
	demi-journée	58 €	84 €	93 €	122 €	134 €
	du lundi au vendredi	232 €	335 €	367 €	487 €	534 €
Bar attaché à la petite salle		76 €	106 €	117 €	127 €	139 €
Bar seul		208 €	290 €	320 €	351 €	387 €
Petite Salle ajoutée à la grande salle		40 €	56 €	63 €	81 €	89 €
Participation aux frais de fonctionnement pour ceux qui bénéficient d'une location gratuite		105 €				
Forfait location vaisselle appliqué aux associations de Bournezeau qui utiliseront la vaisselle de la salle.		50 €				
Options :						
Mise à disposition cuisine		229 €	229 €	229 €	229 €	229 €
Projection		Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle
Wifi		Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle	Intégré au prix de la grande salle
Caution :						
Salle et équipement : 30% du tarif à percevoir						
Journées supplémentaires :						
Consécutives à la 1 ^{ère} journée		tarif 2 ^{ème} jour : 40% du prix de mise à disposition de la salle				
		tarif 3 ^{ème} jour : 30% du prix de mise à disposition de la salle				
Acompte réservation :						
50% des sommes à percevoir						

Teneur des discussions :

- ✓ M. GILBERT informe que le déficit de salle du Mitan augmente et qu'il est nécessaire de maîtriser ce budget.
- ✓ L'évolution des tarifs suit l'inflation et intègre la hausse du coût des énergies.
- ✓ Les changements par rapport aux années précédentes :
 - Intégration du Wifi dans le forfait location car tous les locataires l'utilisent.
 - Intégration de la PAFF (participation aux frais de fonctionnement) même lors de mise à disposition gratuite de la salle.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifications de la Salle du Mitan pour l'année 2023, telles que présentées ci-dessus ;
- De valider les gratuités qui seront accordées pour la même salle, telles que présentées dans le tableau ci-joint ;
- Les recettes afférentes seront imputées au compte correspondant du budget annexe de la Salle du Mitan ;
- De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

SALLE DU MITAN - GRATUITÉS 2023

N° DE LIGNE	INTITULE LOCATION	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	OBSERVATIONS/PROPOSITIONS
1	Assemblée Générale d'associations locales	X	X	Gratuité par défaut si pas d'autres salles libres ou énergivore (hiver) si assemblée nombreuse, dépassement de 100 personnes. C'est le cas actuellement du club de l'amitié. Autre cas si assemblée supérieure à 49 personnes et que la salle des Halles n'est pas disponible.
2	Réunions communautaires	X	X	Gratuité "occupation territoriale"
3	Les syndicats vendéens où la commune est adhérente	X	X	Gratuité "occupation territoriale" option cuisine et PAFF payante
4	Assemblée Générale d'associations appartenant à une fédération patronale	X	X	Gratuité - 1 fois tous les 5 ans option cuisine et PAFF payante
5	Assemblée Générale d'associations départementales abonnées à une fédération syndicale	X	X	Gratuité option cuisine et PAFF payante
6	Animation pédagogique (Intervention culturelle, dont les bénéficiaires sont les enfants de la commune et de la Communauté de Communes)	X	X	Gratuité "occupation territoriale"
7	Conférence associations de la commune (si entrée gratuite)	X	X	Gratuité 1 fois par an par association
8	Fêtes de Noël des écoles	X	X	Gratuité salle option cuisine et PAFF payante
9	Arbre de Noël UBAC	X		Gratuité salle option cuisine et PAFF payante
10	Galette des rois de la commune	X		Gratuité "occupation territoriale"
11	Repas Club de l'amitié - automne	X		Gratuité salle option cuisine et PAFF payante
12	Don du sang	X	X	Gratuité
13	Pompiers Ste Barbe	X		Gratuité salle option cuisine et PAFF payante
14	Repas U.N.C. - A.F.N. (11 Novembre)	X		Gratuité PAFF payante
15	Humanitaire (d'une manière générale)	X	X	Gratuité de principe mais délibérer à chaque demande
16	SDIS (LOTO "HUMANITAIRE") Vendée Madagascar	X	X	Gratuité salle - dans la limite d'1 fois / an PAFF payante
17	Repas cantonal UNC - AFN	X		Gratuité salle dans la limite d'1 fois tous les 4 ans
18	Marsupil'Amis (Soirée cabaret répétitions)	X	X	Gratuité
19	Marsupil'Amis (Soirée cabaret représentations)	X	X	Gratuité salle - dans la limite d'1 fois/ an PAFF payante

Association à vocation culturelle de Bournezeau :				
20	Les Amis de la Bibliothèque	X	X	Gratuité
21	Danse (répétitions)	X		Gratuité
22	Danse (Gala)	X	X	Gratuité PAFF payante
23	Théâtre Compagnie de la Folie de l'Ange (représentations)	X		Gratuité 1 fois par an pour l'atelier théâtre de Bournezeau et dans la limite d'1 fois tous les 4 ans pour les rencontres intercommunales PAFF payante
24	Théâtre "Les Pattes à Trac" (répétitions)	X		Gratuité
25	Théâtre "Les Pattes à Trac" (représentations)	X		Gratuité PAFF payante
26	Familles Rurales projections de films	X		Gratuité 3 fois par an PAFF payante lors de la 1ère séance
27	MFR assemblée générale	X		Gratuité 1 fois par an PAFF payante

[20h45 : arrivée de Amélie BAUDET.]

4.4. Location salle du Mitan Vendéen – Remboursement à titre exceptionnel d'acompte versé

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un acompte de 50 % du montant de la location est demandé le jour de la réservation de la salle du Mitan Vendéen. Selon l'article 4 du contrat de location, en cas d'annulation, les conditions suivantes sont appliquées :

- Plus d'1 an avant la date : remboursement total de l'acompte,
- Entre 1 an et 6 mois : remboursement de 50%,
- Moins de 6 mois : pas de remboursement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2122-22 ;

Vu la délibération n° 20.063 du 15 juin 2020 donnant au Maire délégation de pouvoirs ;

Vu la réservation de la salle du Mitan par l'association « Sapeurs-Pompiers Vendée Madagascar » le 8 octobre 2022 afin d'y organiser un loto.

Considérant que cette manifestation a dû être annulée faute d'avoir reçu à temps une subvention du Département ;

Considérant qu'il s'agit d'une association humanitaire et qu'un acompte d'un montant de 45.50 € a été versé au moment de la réservation ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De rembourser en totalité, à titre exceptionnel, l'acompte versé d'un montant de 45.50 € dans le cadre de la réservation de la salle du Mitan Vendéen à l'association « Sapeurs-Pompiers Vendée Madagascar ».
- De charger Madame le Maire ou son représentant de signer tous documents relatifs à cet effet.

5. Marchés publics

5.1. Exhumations administratives au cimetière de Bournezeau

Vu le marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Le présent marché porte sur des exhumations administratives au cimetière de Bournezeau (secteur 3). Les travaux à réaliser par l'entrepreneur seront notamment les suivants :

- démontage et enlèvement des monuments, semelles, pierres sépulcrales et autres objets placées sur les sépultures,
- fourniture de reliquaires en bois,
- exhumation des restes mortels,
- dépose des reliquaires à l'ossuaire,
- remblaiement des fosses et remise à niveau du sol.

Le marché comporte 42 exhumations administratives et 30 démontages de croix et 18 monuments. Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires.

Teneur des discussions :

- ✓ M. GILBERT rappelle la procédure de consultation et précise qu'une seule offre OGF a été reçue. Comparativement à la prestation de 2020, les coûts sont similaires.
- ✓ Mme CHARRIER fait remarquer que ces exhumations vont permettre de faire de la place dans le cimetière.
- ✓ Mme JACQUEMART demande si des recherches des familles sont faites. M. GILBERT précise que ce travail de recherches est fait en amont pour s'assurer que la concession est abandonnée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise OGF à Paris, dont le détail quantitatif est estimé à un montant de 34 110€ HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à prendre les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

6. Domaine et patrimoine

6.1. Baux ruraux – tarifs applicables du 01/11/2022 au 31/10/2023

[Mme Anne-Marie DAVIEAU se retire le temps des débats et du vote sur ce point à l'ordre du jour et sort de la salle.]

[Le pouvoir de Véronique MERCIER confié à Anne-Marie DAVIEAU n'est pas pris en compte pour la présente délibération.]

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2022 constatant pour 2022 l'indice national des fermages et permettant l'actualisation du loyer des bâtiments d'exploitation et des terres nues et des maxima et minima pour l'année 2022-2023,

Le nouvel indice national des fermages pour 2022 étant de 110,26 (106,48 en 2021), il est proposé de fixer en conséquence l'évolution des locations à + 1,0355 %, soit un montant annuel à l'hectare :

- de 77,08 € x 1,0355 = 79,82 € /ha /an pour les conventions précaires,
 - de 112,69 € x 1,0355 = 116,69 € /ha /an pour les baux à ferme,
- pour la période allant du 01/11/2022 au 31/10/2023.

L'ensemble des terres agricoles mises en location aux agriculteurs par la commune de Bournezeau se décompose comme suit :

➤ CONVENTIONS PRECAIRES pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2023

$$77,08 \text{ €} \times 1,0355 = 79,82 \text{ € /ha /an}$$

Section	N°	Lieu-dit	PLU	Superficie /m2	Nature	Exploitant	Prix €/ha	MONTANT
XR	110	Les Egajas	2AU	16 231	T	EARL l'Etang	79,82 €	129,55 €
ZL	87p	Le Perrot	2AU	10 000	T	EARL l'Etang	79,82 €	79,82 €
XR	253p	La Grousselière	2AU	26 510	T	EARL l'Etang	79,82 €	204,41 €
XI	206p	Rue de l'Oiselière	UE	1 200	T	EARL l'Etang	79,82 €	9,58 €
XI	286p	Le Moulin	U	253	T	EARL l'Etang	79,82 €	2,02 €
EARL l'Etang								425,38 €
AD	207/208	La Mare	2AU	1 627	T	M CHARRIER	79,82 €	12,99 €
YL	15/16	La Mare	2AU	4 270	T	M CHARRIER	79,82 €	34,08 €
M CHARRIER								47,07 €
XR	8	La Grousselière		2 010	T	DAVIEAU Robert	79,82 €	16,04 €
TOTAL SURFACE				6 ha 12 a 01				488,49 €

➤ BAIL A FERME pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2023

$$112,69 \text{ €} \times 1,0355 = 116,69 \text{ € /ha /an}$$

Section	N°	Lieu-dit	PLU	Superficie /m2	Nature	Exploitant	Prix €/ha	MONTANT
XI	41p	Croix de Bazeau	A	10 000	T	Thierry ROBIN (jusqu'en 2029)	116,69 €	116,69 €
TOTAL SURFACE				1 ha				116,69 €

Teneur des discussions :

- ✓ Précisions par M. DEBORDE sur la signification d'un bail précaire suite questionnement de plusieurs personnes.
- ✓ Mme JACQUEMART demande si des indemnités sont versées aux agriculteurs lorsque la commune décide de reprendre le bail avant la fin. M. DEBORDE répond qu'aucune compensation n'est versée aux agriculteurs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifications proposées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à imputer les recettes afférentes aux comptes correspondants des budgets concernés.

7. Réseaux

7.1. Eclairage Public : rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire – rue principale à Saint Vincent Puymaufrais

L'horloge astronomique rue principale de Saint Vincent Puymaufrais est défectueuse et doit être réparée. Dans le cadre de ces compétences, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement s'engage à réaliser cette réparation et à en assurer le financement selon les conditions fixées dans la convention en annexe de cette délibération.

Le coût estimé de ces travaux est de 1 255 € HT, 50% seront à la charge de la commune soit une participation de la commune estimée à 628€.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider ces travaux de réparation de l'éclairage public de la rue principale de St Vincent Puymaufrais
- D'approuver le financement de cette opération tel que présentée dans la convention en annexe et incluant la participation de la commune à hauteur de 628€
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Rapport au vu duquel la délibération a été prise :

→ convention n°2022.ECL.0560 du Sydev

8. Questions diverses

- ✓ **Bulletin municipal de janvier** : Information aux élus du planning. Comme l'année précédente, les élus feront la distribution dans la commune.
- ✓ **Eclairage public** : Pour répondre aux interrogations sur l'engagement de la commune dans les économies d'énergie, MM. RINEAU et GILBERT informent les élus que le temps d'éclairage des décorations de Noël sera réduit, ainsi que la durée de l'installation. Une réflexion plus globale sur les économies d'énergie est à l'étude, elle concerne l'éclairage public, les salles municipales, les salles de sport...
- ✓ **Déploiement de la fibre** : La commune devrait être desservie totalement par la fibre avant la fin de l'année 2023.
- ✓ **Eoliennes** : Les éoliennes devraient être mises en fonctionnement avant la fin du mois d'octobre.
- ✓ **Grippe aviaire** : M. RINEAU informe les élus que des élevages sont touchés par la grippe aviaire. Des cheptels ont été abattus sur Bournezeau.

Fin de la séance : 21 H 30

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 8/11/2022

Affiché le : 14 NOV. 2022



Le Maire,
Louisette BILLAUDEAU

Le Secrétaire de séance,
Monique BROCHARD